

6 HEURES VTT de COURTANVAUX SAMEDI 5 AVRIL 2025

Règlement de l'épreuve

ART 1 - Comité d'organisation

Les « 6 heures VTT de Courtanvaux » sont organisées par l'Anille Braye Triathlon (section de l'ABOI), épreuve de VTT en relais par équipe de 2,3 ou 4 coureurs maximum.

Cette compétition consiste, pour chaque équipe à parcourir le plus grand nombre de fois un circuit d'environ 5 kms dans les bois du château de Courtanvaux à Bessé / Braye (72).

ART 2 – Participation

L'épreuve est ouverte à toute personne née en 2009 et avant.

L'inscription est de 45 € par équipe de deux, 55 € par équipe de trois et 65 € par équipe de quatre (avec une boisson offerte à chaque participant).

Chaque concurrent devra fournir pour l'inscription :

- licence 2025 FSGT, FFC ou FFTRI
- à défaut, un questionnaire de santé devra être fourni
- Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Les places sont limitées à 99 équipes.

ART 3 - Sécurité/Matériel

Les coureurs doivent utiliser un matériel de type vélo tout terrain non assisté en bon état et auront à disposition un emplacement par équipe.

Un tour de reconnaissance du circuit est obligatoire pour chaque concurrent.

Le passage de relais se fait grâce à la puce chronométrique (1 puce par équipe).

Au terme de l'épreuve, le dernier tour doit être terminé pour qu'il soit validé.

Le port du casque est obligatoire.

Chaque équipe disposera d'un emplacement délimité de 4m x 4 m sans électricité (Groupe électrogène interdit)

ART 4 - Inscription/Annulation

Tout participant peut s'inscrire en ligne via <https://www.njuko.net/6heuresvttcourtanvaux2025>

La grille de départ (façon 24 heures du Mans) sera établie suivant le numéro de dossard. En cas d'annulation de l'épreuve par l'organisateur, en cas de force majeure, une somme forfaitaire d'un euro par participant sera retenue pour couvrir les frais d'organisation.

En cas d'annulation de participation par un coureur, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Tout dossier devra être complet avant l'épreuve sous peine d'annulation sans remboursement.

ART 5 - Responsabilités/Assurances

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte ou vol de matériel, de défaillances dues à une mauvaise condition physique ou non-respect des règles d'organisation exposées lors du briefing.

Tout participant est vivement invité à vérifier sa couverture assurance « accident » avant sa participation à l'épreuve.

ART 6 - Droit à l'image

Des photos seront diffusées dans la presse locale, réseaux sociaux et sur des supports de communication de l'organisateur. En vous inscrivant sur l'épreuve, vous accordez le droit d'utiliser votre image à des fins de communication autour de l'événement et de les exploiter sans limite de temps.

ART 7 – Programme

08h30	retrait des dossards
10h00	ouverture du parcours pour reconnaissance.
11h20	fermeture du parcours.
11h30	Briefing (Devant le podium)
12h00	Départ (Le long du lac)
18h00	fin de course
18h30	Podium

ART 8 – Récompenses

Les équipes récompensées seront les suivantes :

- 3èmes équipes au scratch
- 3èmes équipes mixtes
- 3èmes équipes féminines
- 3èmes équipes de 2
- 3èmes équipes de 3
- 3èmes équipes de 4
- Récompense pour le meilleur tour !!!

ART 9 – Accès

Les « 6 heures VTT de Courtanvaux » auront lieu dans le parc du château de Courtanvaux sur la commune de Bessé sur Braye (72).